

## **CONSEIL DE QUARTIER DU 16 décembre 2014**

### **ERGUE-ARME**

## **LA LUTTE CONTRE LES DEJECTIONS CANINES**

### **1- Constat**

#### **2- Les solutions les plus utilisées dans les villes**

#### **3- Recensement de la population canine et impact des déjections**

#### **4- Articles de loi et arrêtés municipaux**

#### **5- Les moyens mis en œuvre et leurs inconvénients**

#### **6- Propositions et pratiques envisageables**

#### **7- Localisation des canisites au centre-ville**

**(Diaporama photos joint au dossier)**

### **1- Constat**

Qui n'a jamais pesté de devoir nettoyer ses chaussures avant de rentrer chez lui ou dans sa voiture, car il avait marché dans une crotte de chien !

Bonjour les tapis souillés et les bonnes odeurs !!!!!

Les habitants et les touristes, comment voient-ils la ville jonchée de déjections canines : sentiments d'insécurité, d'insalubrité, de mauvaise gestion de la municipalité ou des autorités, sans compter les risques de glissades, de chutes et de blessures diverses, ( la moyenne en France en 2012 : 650 accidents par an, dont beaucoup de personnes âgées, avec des fractures diverses, dont celle tant redoutée du col du fémur.)

### **2- Les solutions les plus utilisées dans les villes, les communes et les associations**

a- des panneaux de signalisation explicatifs.

b- des poubelles spécifiques avec distributeurs de sachets, mais il ne faut pas oublier d'alimenter en sachets et de vider les poubelles régulièrement, et tout cela a un coût).

c- une distribution gratuite de sachets dans les magasins.

d- des canisites, ou canisettes, répartis dans la ville, avec nettoyage régulier.

e- des motos, des voitures ou des camions de nettoyage.

f- la répression et la verbalisation.

*En conclusion, les villes pourront mettre en place autant de systèmes différents, simples ou coûteux, nettoyer et verbaliser, tant que les chiens n'auront pas réussi à éduquer leurs maîtres le problème restera entier.*

### **3- Recensement de la population canine et impact des déjections**

- en France, environ un foyer sur quatre possède un chien : 22 % de la population.

- sur l'ensemble de la population canine française, 11% vit à PARIS.

- près de 75 % des chiens vivent dans une maison avec jardin ; donc théoriquement, peu de déjections canines dans les rues par ces chiens ! Il reste donc 25 % de chiens citadins potentiellement concernés.

- il faut compter en moyenne entre 80 et 200 grammes de déjections par jour et par chien. Pour les statistiques nationales, la moyenne est fixée à environ 100 grammes.

- population française: 64 .000.000 habitants x 22 % = population canine : 14 millions de chiens x 25 % citadins = il reste 3 .500.000 concernés, à raison de 100 grammes de déjections / jour, cela représente 350 tonnes par jour , soit 127.750 tonnes par an !

#### Exemples :

- PARIS : 150.000 chiens, 16 tonnes déjections/jour 5840 tonnes /an

- TOULOUSE : 53.000 chiens, 5 tonnes déjections/jour 1825 tonnes /an

- NIORT : 8.500 chiens, 0.685 tonne déjections/jour 250 tonnes /an

### Informations complémentaires :

- LYON : une brigade de 10 motos spécialisées pour le ramassage est mise en place, avec un kilométrage de 110.000 kms par an.

- FONTAINEBLEAU : avec une population de 2200 chiens, et une production de 170 tonnes de déjections / an, cela coûte aux habitants 65.000 €.

- NAMUR en Belgique : pour 15.000 chiens recensés, soit 1,6 tonne de déjections par jour représentant 584 tonnes à l'année.

- **QUIMPER** : si l'on se base sur une population de 64.000 habitants, et sur les statistiques nationales pour les pourcentages en application :  $64.000 \times 22 \% = 14.080$  chiens  $\times 25 \%$  (en ville) = 3500 chiens considérés comme citadins, ou sans jardins, donc générateurs de crottes en ville, ou sur les espaces verts, jardins publics ou trottoirs de nos quartiers. Cela représente environ 350 kg de déjections par jour, 10,5 tonnes par mois et 127 tonnes par an !

### Des solutions proposées :

- PARIS : à mi-2013, le nombre de chiens a, semble-t-il, été divisé par 2 en 10 ans ! Ceci est dû au changement de mode de vie des maîtres, le manque de temps pour les sorties quotidiennes de son animal, le manque d'espaces promenades, et toutes les autres contraintes qui y sont liées.

Dans PARIS intra-muros, aucun espace vert n'est accessible aux chiens non tenus en laisse.

- JERUSALEM : le maire de la ville a testé et fait appliquer une méthode pour le moins surprenante pour préserver la propreté de ses rues. Les autorités ont lancé une campagne qui consiste à prélever l'ADN des chiens recensés dans la ville, par examen de salive. Toute déjection ainsi retrouvée et analysée permettra d'identifier très rapidement le propriétaire de l'animal fautif, et le montant de l'amende en question semble également très dissuasif.

Cette méthode a, paraît-il, déjà fait largement ses preuves aux ETATS-UNIS

## **4- Articles de loi et arrêtés municipaux**

- a- l'article R362-1 du code pénal et les articles 97 et 122 du règlement sanitaire départemental, sans compter les arrêtés municipaux, stipulent que le non ramassage des déjections canines sur la voie publique, trottoirs, places, parcs et jardins font encourir au propriétaire de l'animal une contravention d'un montant minimum de 35€.
- b- Les espaces sanitaires canins (canisites) sont les seuls endroits où il n'est pas nécessaire pour le maître de ramasser les déjections de son animal, les services municipaux s'en chargent.

A QUIMPER, en dehors de la campagne de ramassage de chiens errants en 2013 , 500 animaux ont été capturés, 230 ont été remis à leurs propriétaires, 246 ont été remis à la SPA et 24 ont été euthanasiés.

Sur les 2 campagnes menées cette année, aucun chien n'aurait été capturé ? La raison, semble-t-il, en cette période, les propriétaires font davantage attention à leurs chiens ! La dernière campagne de ramassage a eu lieu du 15/09 au 5/10/2014 (arrêté municipal 1.14.1025 du 18 août 2014).

c- Lorsque les chiens sont capturés et identifiés, les propriétaires ont 8 jours pour les récupérer. Passé ce délai, ils sont orientés vers la SPA .

#### Les tarifs 2014 de la fourrière :

- 1ère capture : 42,13 €
- 1ère récidive : 51,61 €
- après la 1ère récidive : 75,29 €
- tatouage éventuel avant sortie de la fourrière : 18,22 €
- frais de séjour fourrière : 10,33 € par jour

#### \* la définition du chien errant :

« Tout animal qui n'est plus sous la surveillance de son maître et qui se trouve hors de portée de voix de celui-ci, (distance estimée à 100 mètres) ou encore qui est abandonné à lui-même, sans aucune surveillance »

### **5- Les moyens mis en œuvre et leurs inconvénients**

- a- employer du personnel de voirie ou utiliser des moyens mécaniques pour ramasser les déjections, à la place des propriétaires de chiens, aboutit souvent à l'inverse du but recherché ! Cette action est perçue comme un dû : « Je paie des impôts, donc je paie pour avoir une ville propre »
- b- implanter des poubelles spécifiques avec distributeurs de sacs : très souvent ignorées par les propriétaires de chiens, car très mal repérées ou trop éloignées du lieu de fréquentation du chien, de plus trop souvent encombrées de débris encombrants autres que des déjections.
- c- aménager des espaces appropriés qui sont des foyers d'infections s'ils sont mal entretenus.
- d- verbaliser : difficile à mettre en œuvre car cela coûte cher en moyen humain ; de plus, c'est mal vécu par la population si aucun panneau signalant l'infraction et le montant de l'amende encourue n'est mis en évidence en plusieurs endroits de la ville.

## 6- Propositions et pratiques envisageables

***Pour avoir une ville propre, il faut de la patience, de la persévérance, de la logique et un suivi efficace des diverses actions menées.***

La campagne d'incitation au ramassage des déjections canines s'inscrira dans le temps et sera appuyée par tous les moyens et médias communaux et urbains . Pour obtenir les résultats escomptés il faut donc absolument :

- a- appliquer, dès la mise en place de cette campagne, un programme de sensibilisation de lutte (journal municipal, panneaux d'affichage, panneaux électroniques de PUB, annonces dans la presse, affichettes sur vitrines ou portes des commerces, radios locales, ...)
- b- distribuer, en l'insérant dans le journal municipal (le Mag ) , un fascicule informant les propriétaires de chiens sur leurs droits, leurs devoirs ou leurs obligations, mais aussi sur les risques financiers qu'ils encourent à laisser sur un trottoir les déjections canines de leurs compagnons .
- c- diffuser et expliquer clairement dans les écoles ces informations, avec des éventuels concours de dessins ou d'affiches sur les déjections canines, car il ne faut pas oublier que les enfants sont souvent très impliqués dans le choix d'un chien au domicile, et qu'il leur arrive fréquemment de sortir leur petit compagnon pour qu'il puisse faire ses besoins quotidiens.

Ces enfants d'aujourd'hui seront peut-être futurs propriétaires d'un autre chien dans les prochaines années, et, si cette éducation préventive et cette responsabilité sont déjà acquises, ce sera un gros bonus pour l'avenir !

- d- implanter des distributeurs de sacs dans les endroits les plus fréquentés (zones piétonnes, mairie, poste, office de tourisme, jardins publics, parcs, commerces, ...) Les sacs me semblent plus importants que les poubelles spécifiques, car, s'ils sont utilisés correctement, ils peuvent être déposés dans les nombreuses poubelles corbeilles qui sont utilisées dans la ville, car ces poubelles sont vidées encore plus régulièrement.
- e- baliser et identifier clairement les canisites, afin que ceux-ci soient des endroits simples à trouver, et surtout à utiliser ! Une rénovation sans gros investissement, s'impose ! (voir le diaporama photos)
- f- inventer et mettre en place sur les trottoirs (peinture blanche) un logo indiquant clairement l'objet de notre démarche et notre volonté de faire de notre ville une cité accueillante mais responsable, sans pour autant culpabiliser et maudire nos amis à quatre pattes ! (voir pour réaliser cette maquette à moindre coût maquette par les services techniques de la ville) Elle se veut simple et efficace.

- g- vérifier si les agents assermentés de la ville sont en mesure de verbaliser en cas de non-respect de la réglementation et des arrêtés en vigueur.

Remarque : ne pas oublier cette solution gratuite et très efficace qui est d'interpeller ou de gêner le fauteur du trouble occasionné (le propriétaire et non le chien), par des

regards réprobateurs ou des paroles bien assurées que les passants indignés jetteront sur lui ! Vexation assurée ! Ceci bien entendu à condition que la mise en application des mesures de prévention citées précédemment soient respectées.

## **7- Localisation des canisites au centre-ville**

A COMMENTER AVEC LES PHOTOS PRISES LE 30.11.2014 (voir le diaporama ci-joint)

- a- Près de l'office de tourisme, place de la résistance au pied du Frugy, aucun panneau indicateur, pas de sacs, poubelle pleine de bouteilles de verre
- b- Boulevard Dupleix, le long de l'Odet, entre la rue Théodore Le Hars et la poste, sous les arbres, aucun panneau indicateur, pas de sacs, très sale
- c- Jardin du Théâtre : pas trouvé , juste 2 panneaux indiquants « interdit aux chiens non tenus en laisse »
- d- Place Alexandre Massé (place de BREST), dans le jardin près des remparts et de la tour Nevet, très belle réalisation, mais aucun panneau indicateur, boîte à sacs ravitaillée
- e- Rue Amiral Ronarch, entre Groupama et le Crédit Agricole, en face du Hall de Musique, aucun panneau indicateur, boîte à sacs ravitaillée, poubelle OK (sur le guide pratique des canisites, celui de la rue Vis a dû être confondu avec celui de la rue Amiral Ronarch, car il n'existe pas)
- f- Près du théâtre de Cornouaille, à l'angle de la rue du Couédic et de la place de la tour d'Auvergne, aucun panneau indicateur, pas de sacs
- g- Quai de l'Odet, juste avant le Cap Horn, derrière la rue Joseph Halleguen ; aucun panneau indicateur, pas de sacs, poubelle vide
- h- des poubelles spécifiques avec distributeurs de sacs sont en place aux endroits suivants :

- Place du Stivel , place de Brest( à 50 mètres du canisite)
- Rue de la Mairie,
- Place au Beurre
- Square des Acadiens au Cap Horn I6

I- par contre, aucun canisite, aucun distributeur de sacs dans les endroits suivants :

- Place de la Mairie
- Autour de la cathédrale
- Boulevard de Kerguélen
- Rue du Parc

- Rue Kéréon
- Rue Sainte Thérèse
- Rue Jean Jaurès ....

j- le jardin du boulevard de Kerguelen, sous les remparts, qui est très bien entretenu, est souillé de déjections ! Dommage car c'est un lieu très joli, très fréquenté et très touristique !

Dossier fait le 02 décembre 2014 et proposé par Jean-Jacques LE BORGNE